

OBJECTIFS :

- Comprendre la tarification en HAD
- Maîtriser le cadre réglementaire de la nomenclature générale des actes professionnels (NGAP)
- Sécuriser la collaboration IDEL/HAD et la facturation des actes
- Développer un argumentaire pour promouvoir l'offre HAD

PUBLIC :

Cadre infirmier ; infirmier ; professionnel en charge de la facturation

DURÉE : 1 jour

INTERVENANT :

Cadre infirmier HAD

COÛT : 250€/pers

DATES :

- 16 octobre 2020 - Rennes

NOS

Exercices d'application de la NGAP à partir de cas cliniques (perfusion, pansements, pose sonde et nutrition entérale, soins palliatifs, soins diabète...)

LA NOMENCLATURE GÉNÉRALE DES ACTES INFIRMIERS EN HAD

LE PROGRAMME :

La tarification en HAD

- Le financement de l'HAD et la rémunération de l'IDEL
- L'application volontaire de la nomenclature générale des actes professionnels

Le cadre réglementaire de la nomenclature générale des actes professionnels

- Les principes de base de la NGAP : actes ; déplacements ; nuits, dimanches et jours fériés ; tarifs
- Les forfaits pour acte intermédiaire, pour intervention sur demande du patient
- Les règles de cumuls d'actes autorisés - article 11B, et les actes dérogatoires

La mise en œuvre concrète de la NGAP en HAD

- La non-application de la règle des 11B : rémunération de tous les actes à 100%
- La rémunération en HAD de certains actes non prévus dans la NGAP
- La majoration pour coordination infirmière non applicable en HAD
- Mise en pratique : exercices d'application de la NGAP

La collaboration IDEL/HAD et la facturation des actes

- Le cadre de la collaboration HAD/IDEL : convention cadre ; lettre de mission ; plan de soins...
- Le processus de facturation et les enjeux d'une gestion rigoureuse de la facturation

La promotion de l'offre HAD et le partenariat IDEL/HAD

- La promotion de l'offre HAD : les atouts d'une collaboration IDEL/HAD
- La négociation des forfaits : cas concrets